



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale

Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Nom & Prénom: Mme ZAHRA ALI ABDALLAH
Adresse : DJIBOUTI
Nom commercial: « ENTREPRISE ZAHRA ALI »
Date & Heure de la Radiation : 26/12/2018 à 09H00
N° d'immatriculation au registre analytique : 12936/A
Objet : RADIATION

Dénomination sociale: « AICHAA TRANSIT » SARL
Date & Heure de la modification : 26/12/2018 à 10H28
N° de l'immatriculation au registre analytique : 9130/B/SARL
Nature de la modification : ACTE COMPLEMENTAIRE
Objet de la modification : DISSOLUTION

➤ Suite au procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société « AICHAA TRANSIT » SARL en date du **15/12/2018**, les associés ont décidé de procéder à la modification suivante:

DISSOLUTION

- Les associés ont décidé à l'unanimité de dissoudre la société « AICHAA TRANSIT » SARL à compter du **15/12/2018**.

Dénomination sociale: « IT-MARKET » SARL
Date & Heure de d'immatriculation : 26/12/2018 à 10H00
N° d'immatriculation au registre analytique : 9572/B/SARL
Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF
Objet de la modification: CESSION DES PARTS SOCIALE

Le capital de la société est fixé à la somme de **1 000 000 FDJ** (un millions de francs Djibouti) divisé en **40 parts** de **25 000 FDJ** chacune, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés en fonction de leur apport respectif.

- **Monsieur ABDILLAHI OMAR OBSIEH20 Parts soit 500 000 FDJ**
- **Monsieur DIRIR SAID IYE 20 Parts soit 500 000 FDJ**

➤ Suite au procès verbal et acte cession des parts social de la société « IT-MARKET » SARL en date du **23/12/2018**, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

I- CESSION DES PARTS SOCIALES

- **Monsieur DIRIR SAID IYE** cède à **Monsieur ABDILLAHI OMAR OBSIEH**, qui accepte, les **20 parts** sociales de **25 000 DJF** chacune, dont il est propriétaire dans la société « IT-MARKET » SARL. Les parts cédées deviendront la propriétaire de la cessionnaire à date de ce jour.

- La présente cession est consentie et acceptée moyennant un prix global de **500 000 DJF** (*cinq cent mille francs Djibouti*).

- **Conséquences sur la répartition des apports et du capital (articles six et sept nouveaux):**

Monsieur ABDILLAHI OMAR OBSIEH40 Parts soit 1 000 000 FDJ